



Reprised'un vehicule,,,,,,,,,

Par **FRANCE83**, le **27/01/2009** à **06:16**

Penadant plus de 6 ans j'ai utilisé la voiture de mon compagnon ,la carte grise est à son nom .Nous ,nous sommes séparés ,et il m'a laissé le vehicule "gracieusement" sans changer la carte grise.Jusqu'a notre séparation ,je réglais les echeances du prêt qui est aussi à son nom ! Suite à notre rupture ,comme il me devait de l'argent ,il a dit reprendre les mensualités qui restaient.Or ,il n'en a rien fait ! Aujourd'hui ,je doit restituer ce vehicule à un huissier mandaté par la maison de crédit .Celle ci ne veut rien savoir ,meme apres mes propositions de reprendre le prêt à mon pour ce qui reste dû ! Soit c'est la totalité de la dette qui reste ,soit rien ! Etant donné que je ne peux regler la somme restante en une seule fois ,je me vois obliger de restituer la voiture. Qui va devoir regler le reste de ce prêt ? Merci de votre réponse.

Par **ellaEdanla**, le **27/01/2009** à **14:10**

BONJOUR,

l'emprunt étant au SEUL nom de votre ex, c'est votre ex qui sera poursuivi et condamné au paiement.

Si vous êtes co-emprunteur vous serez condamné tous les deux.

Bon courage,

Cordialement.